



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ONÉSIME D'IXWORTH
LE MARDI 4 MAI 2021, SÉANCE ORDINAIRE**

01 – OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, tenue le 4 mai 2021, à 19 :30 à la Salle « Les Générations », au 12, rue de l'Église à Saint-Onésime-d'Ixworth.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 – Madame Christine Ouellet
Siège #2 – Monsieur Bertrand Ouellet
Siège #3 – Vancant
Siège #4 – Monsieur Denis Miville
Siège #5 – Monsieur Denis Lizotte
Siège #6 – Monsieur Alfred Ouellet

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Benoît Pilotto.

Madame Nancy Lizotte, directrice générale et secrétaire-trésorière fait fonction de secrétaire.

La séance est ouverte à 19 :40.

RÉS. 076-2021

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance du contenu de l'ordre du jour et en font la lecture;

ATTENDU QUE les membres du conseil sont d'accord avec la proposition d'ordre du jour;

Le point 7.1 est retiré et présenté à une séance ultérieure.

Il est proposé par, madame la conseillère, Christine Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal;
 - 3.1. Séance ordinaire du 6 avril 2021;
4. Gestion administrative et financière;
 - 4.1. Approbation des comptes payés en avril 2021;
 - 4.2. Approbation des comptes à payer en mai 2021;
 - 4.3. Autoriser un soutien financier, de dons et de commandites :
 - Club du Renouveau de l'âge d'Or;
 - Polyvalente La Pocatière - Gala Pléiade;
 - 4.4. Autoriser les frais d'adhésion :
 - Unité Régionale de Loisir et de sport du BSL;
 - Fondation André-Côté;
 - Association Forestière du BSL;
 - Table de concertation bioalimentaire;
 - 4.5. Autoriser la déclaration d'engagement : Unis pour le climat;
 - 4.6. Autoriser l'adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant;

- 4.7. Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect;
- 4.8. Adhésion à la Charte du bois du Bas-St-Laurent;
- 4.9. Appui à l'initiative citoyenne « Ma place au travail »;
- 4.10. Autoriser une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité Amie Des Aînés (MADA);
- 4.11. Nommer un élu responsable de la Politique des aînés et de la famille;
5. Législation ;
 - 5.01. Avis de motion - Projet de règlement relatif à la gestion contractuelle;
6. Sécurité publique;
 - 6.01. Adoption du plan de la sécurité civile et de la personne responsable de la mise à jour et de la révision;
 - 6.02. Constituer l'Organisation municipale de la sécurité civile;
7. Travaux Publics;
 - 7.01. Accepter l'offre de service pour la production de plans et devis pour l'agrandissement;
 - 7.02. Autoriser l'appel d'offres pour le reprofilage des fossés de la route de l'Église;
 - 7.03. Embauche d'un employé aux travaux publics;
8. Gestion du territoire;
 - 8.01. Demande d'autorisation adressée à la CPTAQ afin de poursuivre l'exploitation d'une gravière-sablière sur le lot # 5 525 930 du cadastre du Québec, municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth sur une superficie d'environ 6,1 hectares;
 - 8.02. Autoriser la vente d'un terrain propriété de la Municipalité;
 - 8.03. Personne désignée au niveau local en matière de gestion des cours d'eau;
9. Période de questions;
10. Levée de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

03 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

RÉS. 077 - 2021

03.01 – SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 6 avril dernier, a été remis à tous les membres du Conseil dans le délai prévu avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

04 – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

RÉS. 078 - 2021

04.01 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS EN AVRIL 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Miville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER les comptes payés en avril 2021, pour un montant de 43 753.31 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 079 - 2021 04.02 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN MAI 2021

Il est proposé par, monsieur le conseiller, Denis Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER les comptes à payer en mai 2021 pour un montant de 30 739.25 \$.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH		
LISTE DES COMPTES À PAYER MAI 2021		
BURO PLUS	Articles de bureau divers	500.84 \$
MRC DE KAMOURSKA	Envoi de permis + service d'inspection	5 605.40 \$
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	Infonésime Mars	44.42 \$
DIRECTION DE LA GESTION DES FONDS DU TERR	Mutation - Mars	45.00 \$
AQUATECH	Honoraires professionnels-Mars	843.19 \$
SIGNALISATION LÉVIS	Panneaux cannabis etc	278.37 \$
TRANSPORT PIERRE DIONNE	Nettoyage fossés	3 176.19 \$
AVANTIS COOPÉRATIVE	Vanité, Asphalte froide	853.09 \$
GARAGE J. C. HUDON INC.	Veste de sécurité	24.09 \$
SIGNER MARC PELLETIER ENR	Réparation et nettoyage aspirateur bureau	89.67 \$
CANADIAN TIRE LA POCATIÈRE	Distributeur d'eau et article de rangement garage	431.67 \$
GAETAN MIVILLE	Déneigement cours - Dernier versement	1 552.17 \$
PUBLICITÉ P. A. MICHAUD	Panneau cannabis - Interieur	173.61 \$
SERVLINKS COMMUNICATION	Renouvellement domaine	68.99 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	Ajustement taux 2020, et collecte matières résiduelles	2 275.36 \$
ASSOCIATION PULMONAIRE	Dépliant Herbe à poux	18.00 \$
BUREAU DESIGN MASSE	Ameublement de bureau	4 406.47 \$
GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT	Mise à jour - Matrice graphique	86.23 \$
LES ALARMES CLÉMENT PELLETIER	Mise à niveau système alarme et incendie	4 930.50 \$
PB DIMENSION RH INC.	Structure salarial - Démarrage	827.82 \$
PRUDENT MESURES D'URGENCE	Renouvellement Portail Rézilio	914.05 \$
SÉMER INC.	Décret 1358-2020 - 2e versement	3 594.12 \$
	Sous-total	30 739.25 \$
INCOMPRESSIBLES 1ER AU 30 AVRIL 2021		
Hydro Québec	Éclairage public	136.05 \$
Vidéotron	Téléphonie municipale	59.91 \$
Visa Desjardins	Artices bureaux, nettoyage et essence	735.93 \$
SALAIRES NETS EMPLOYÉ-E-S/ÉLU-E-S	Au 2021-04-30	7 835.87 \$
DAS ET COTISATIONS EMPLOYEUR	Au 2021-04-30	4 246.30 \$
	Sous-total	13 014.06 \$
GRAND TOTAL		43 753.31 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 080 - 2021 04.03 AUTORISER UN SOUTIEN FINANCIER, DE DONS ET DE COMMANDITES

Après étude des demandes reçues,

Il est proposé par, monsieur le conseiller Alfred Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité retienne les demandes suivantes :

- Club du renouveau de l'âge d'Or 750 \$ au total dont 675 \$ maintenant et 10% lors du bilan des activités.
- Polyvalente La Pocatière – Gala Pléiade, 100 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 081 - 2021

04.04 AUTORISER LES FRAIS D'ADHÉSION

CONSIDÉRANT QUE chaque année il faille renouveler nos adhésions aux diverses associations;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance de chacune des adhésions préalablement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, madame la conseillère, Christine Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité adhère à :

- L'Unité Régionale de Loisir et de sport du BSL (URLS) : 100 \$
- La Fondation André-Côté : 20 \$
- L'Association Forestière du Bas-St-Laurent (AFBL) : 75 \$
- La Table de concertation bioalimentaire du BSL : 100 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 082 - 2021

04.05 AUTORISER LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT : UNIS POUR LE CLIMAT

ATTENDU QUE la déclaration rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la déclaration permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population à agir et à poser des gestes concrets pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la déclaration lance un appel à l'exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens en matière climatique;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 12 mars 2021 la déclaration suivante :

Les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux.

Ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés;

Les changements climatiques exigent des réponses locales.

Ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population;

Les changements climatiques nécessitent un engagement politique.

Ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élues et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société;

Les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée.

Ils demandent une réaction forte et concertée. Nous faisons toutes et tous partie du problème, nous faisons aussi toutes et tous partie de la solution : gouvernements, société civile, citoyennes et citoyens;

Les changements climatiques offrent des opportunités collectives. Ils représentent des occasions pour les municipalités d'accélérer la mise en œuvre de l'économie circulaire et d'innover en matière de mobilité, d'infrastructures, d'économies locales, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d'urbanisme et d'énergie.

EN CONSÉQUENCE, nous les élu(e)s de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth,

Nous nous engageons à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de nos décisions et à agir dans notre travail et dans notre vie personnelle avec une volonté d'exemplarité. Nous assumerons nos responsabilités en nous basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, nous améliorerons la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens.

Il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth adhère à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rés. 083 - 2021

04.06 AUTORISER L'ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente Charte municipale pour la protection de l'enfant;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Miville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth adopte la Charte municipale pour la protection de l'enfant et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rés. 084 - 2021

04.07 ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT SUR LA DÉMOCRATIE ET LE RESPECT

ATTENDU QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élu(e)s municipaux;

ATTENDU QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

ATTENDU QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

ATTENDU QU'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élu(e)s et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates ou candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux, mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions.

Rappelons-nous que les élu(e)s et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élu(e)s municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élu(e)s de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

Il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Onésime-D'Ixworth adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élu(e)s municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 085 - 2021

04.08 ADHÉSION À LA CHARTE DU BOIS DU BAS-ST-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE la forêt est intrinsèquement liée à la culture et à l'identité régionale, que le bois est omniprésent et qu'il est source de fierté, de richesse d'emplois stimulants et de développement sur tout le territoire du Bas-Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT QUE le bois est un outil majeur de lutte aux changements climatiques et que lorsqu'il est utilisé comme matériau dans les constructions pour remplacer d'autres matériaux tels que le béton ou l'acier ou des énergies fossiles (biomasse forestière), les émissions de CO2 découlant de ceux-ci sont évitées;

CONSIDÉRANT QUE le matériau bois permet un développement durable des communautés et qu'il est un produit écologique par excellence, performant à la fois souple, léger, résistant et esthétique augmentant le confort des usagers constituant une option durable et rentable;

CONSIDÉRANT QUE près de 2,2 millions de m³ de bois sont récoltés annuellement sur les territoires publics et privés et que les activités d'aménagement génèrent près de 4 700 emplois;

CONSIDÉRANT QUE la région dénombre 27 établissements de transformation primaire du bois (usines de sciage, de pâte et papier, carton, panneaux et autres produits) générant près de 2 000 emplois et un chiffre d'affaires de près de 1,1 milliard de dollars assurant le maintien et le développement économique de la majorité des communautés bas-laurentiennes;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie de la 2^e et 3^e transformation du bois (portes et fenêtres, armoires, chevrons, palettes, bâtiments préfabriqués, etc.) compte plus de 80 usines représentant au-delà de 2 200 emplois pour un chiffre d'affaires approximatif de 300 millions de dollars;

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent est un modèle en matière de l'utilisation du bois et veut devenir un leader et une vitrine de l'utilisation accrue du bois particulièrement pour les travaux de construction ou de la rénovation résidentielle, institutionnelle et commerciale et comme matériau de substitution aux énergies fossiles ou d'autres produits (ex. isolant ou fertilisant biologique et autres) pour ainsi stimuler et favoriser une utilisation des produits régionaux (économie circulaire);

CONSIDÉRANT QUE les 101 municipalités, paroisses et villages, les 13 villes et les 8 municipalités régionales de comté (MRC) de la région du Bas-Saint-Laurent sont d'importants donneurs d'ouvrage pour la réalisation de travaux de construction ou rénovation d'immeubles, d'infrastructures récréotouristiques et de remplacement de systèmes énergétiques;

Il est convenu que la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth

Adhère à une volonté commune de favoriser la mise en œuvre d'initiatives quant à une utilisation accrue du bois dans la construction, la rénovation de bâtiments et comme énergie de substitution aux énergies fossiles;

Adhère à une volonté commune d'évaluer à l'étape d'avant-projet la possibilité d'une utilisation accrue du bois dans la construction, la rénovation de bâtiments, d'infrastructures récréotouristiques et comme énergie de substitution aux énergies fossiles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Alfred Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth adhère à la Charte du bois du bas-St-Laurent en date du 4 mai 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 086 - 2021

04.09 APPUI À L'INITIATIVE CITOYENNE « MA PLACE AU TRAVAIL »

CONSIDÉRANT la pénurie de place en garderie au Québec et regroupant aujourd'hui des milliers de parents de partout dans la province de Québec;

CONSIDÉRANT QUE de jeunes familles ont un besoin criant de place en garderie afin de pouvoir retourner sur le marché du travail après la grossesse;

CONSIDÉRANT QUE l'initiative citoyenne « Ma place au travail », issue d'une maman du Bas-St-Laurent propose de nombreuses solutions pour régler cette problématique;

Il est proposé par madame la conseillère, Christine Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPUYER l'initiative citoyenne « Ma place au travail » et d'acheminer la lettre fournit ainsi que cette résolution à la députée de notre circonscription, madame Marie-Ève Proulx, ainsi qu'à la FQM et aux autres municipalités du Kamouraska.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 087 - 2021

04.10 AUTORISER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

CONSIDÉRANT QUE notre politique famille et aînés vient à échéance à l'automne 2021;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes admissibles au Programme de soutien à la démarche MADA afin de mettre à jour notre politique famille et aînés;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE demander une aide financière au Programme de soutien à la démarche Mada offert par le gouvernement du Québec, dans le cadre de la mise à jour de notre Politique de la Famille et des Aînés qui expire à l'automne 2021;

ET de désigner madame Nancy Lizotte, directrice générale, représentante de la Municipalité pour le suivi de la demande d'aide financière, de la signature de la convention d'aide financière et de la reddition de compte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 088 - 2021

04.11 NOMMER L'ÉLU RESPONSABLE DU DOSSIER « AÎNÉS »

CONSIDÉRANT QUE madame Christine Ouellet soit déjà la personne élue responsable des dossiers « Aînés » depuis les 2 dernières années;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Miville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE madame la conseillère, Christine Ouellet, soit désignée à titre de personne responsable du dossier « Aînés » dans le cadre de la démarche Municipalité Amie Des Aînés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

05 – LÉGISLATION

AVIS DE MOTION 05.01 PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

Monsieur le conseiller, Denis Lizotte, donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, le règlement 2021-16, modifiant le règlement 02-2019 sur la gestion contractuelle sera adopté;

Monsieur le conseiller, Denis Lizotte, invoque le présent avis de motion pour demander une dispense de lecture.

06 – SÉCURITÉ PUBLIQUE

RÉS. 089 - 2021 06.01 ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Onésime-d'Ixworth reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, monsieur le conseiller, Alfred Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par le Groupe Prudent soit adopté;

QUE madame Nancy Lizotte, directrice générale, soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge la résolution 222-2019 adoptée antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 090 - 2021 06.02 CONSTITUER L'ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Onésime-d'Ixworth reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps

Il est proposé par madame la conseillère, Christine Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

FONCTION	NOM
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Nancy Lizotte;
Coordonnateur municipal de la sécurité civile substitut	Nancy Chassé;
Responsable de la mission Administration	Nancy Lizotte;
Responsable substitut de la mission Administration	Nancy Chassé;
Responsable de la mission Communication	Louise Lacoursière;
Responsable substitut de la mission Communication	Sylvie Pelletier;
Responsable de la mission Secours aux personnes et protection des biens	Stéphane Dubé;
Responsable substitut de la mission Secours aux personnes et protection des biens	Patrick Lemieux;
Responsable de la mission Services aux personnes sinistrées	Élisabeth Bercegeay;
Responsable substitut de la mission Services aux personnes sinistrées	Anny Morin;
Responsable de la mission Services techniques	Jonathan Lizotte;
Responsable substitut de la mission Services techniques :	
Employé surnuméraire des travaux publics;	

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

07 – TRAVAUX PUBLICS

07.01 ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICES POUR LA PRODUCTION DE PLANS ET DEVIS POUR L'AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL

Ce point sera reporté lors d'une séance subséquente.

RÉS. 091 - 2021 07.02 AUTORISER UN APPEL D’OFFRES POUR LE « REPROFILAGE DES FOSSÉS DE LA ROUTE DE L’ÉGLISE »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire effectuer un appel d’offres pour le reprofilage des fossés de la route de l’Église;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont prévus dans la programmation de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ);

Il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE la directrice générale procède au lancement d’appel d’offres sur invitation auprès de trois (3) entrepreneurs pour le reprofilage des fossés de la route de l’Église.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

RÉS. 092 - 2021 07.03 EMBAUCHE D’UN EMPLOYÉ AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l’appel de candidatures pour combler le poste d’employé permanent, à temps plein, aux travaux publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Lizotte, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal nomme monsieur Jonathan Lizotte au poste d’employé aux travaux publics à compter du 15 avril 2021;

QUE la période de probation de six (6) mois soit effective à la date d’embauche;

QUE le salaire et les conditions de travail seront fixés par contrat.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

08 – GESTION DU TERRITOIRE

RÉS. 093 - 2021 08.01 DEMANDE D’AUTORISATION ADRESSÉE À LA CPTAQ AFIN DE POURSUIVRE L’EXPLOITATION D’UNE GRAVIÈRE-SABLIÈRE SUR LE LOT # 5 525 930 DU CADASTRE DU QUÉBEC, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D’IXWORTH SUR UNE SUPERFICIE D’ENVIRON 6,1 HECTARES

ATTENDU QU’en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Municipalité de Saint-Onésime-d’Ixworth doit donner un avis relativement à la demande d’autorisation adressée par monsieur Fernand Dubé pour poursuivre l’exploitation d’une gravière-sablière sur le lot 5 525 930 du cadastre du Québec dans la municipalité de Saint-Onésime-d’Ixworth;

ATTENDU QU’en vertu de l’article 58.2 de la Loi, l’avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l’article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

ATTENDU le faible impact négatif de l’autorisation recherchée sur les activités agricoles pratiquées dans ce milieu;

ATTENDU QUE le projet est réputé conforme au règlement de zonage de la municipalité;

ATTENDU QUE la gravière-sablière ne doit pas s'approcher à moins de 75 mètres du cours d'eau (Rivière-Ouelle) comme prescrit dans le règlement de zonage 06-90 de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth;

ATTENDU QUE le but de la présente demande vise rendre conforme un agrandissement qui n'a pas été autorisé;

ATTENDU QU'un plan de réaménagement est déposé dans le but de régulariser la situation;

POUR TOUTES CES RAISONS,

Il est proposé par, monsieur le conseiller, Alfred Ouellet, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth appuie monsieur Fernand Dubé dans sa démarche visant à obtenir de la Commission l'autorisation de poursuivre l'exploitation de la gravière-sablière sur une superficie totale d'environ 6,1 hectares sur le lot # 5 525 930 du cadastre du Québec dans la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth;

QUE la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth recommande de faire droit à la présente demande;

QUE le requérant devrait faire la démonstration qu'il a un droit acquis relativement à la présence d'un cimetière d'autos sur ce site, tel que mentionné dans le rapport de l'agronome.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rés. 094 - 2021

08.02 AUTORISER LA VENTE D'UN TERRAIN PROPRIÉTÉ DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre d'achat pour le terrain de la rue Ouellet par d'éventuels acheteurs du lot voisin;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain n'a eu aucune utilité depuis son achat en 1994 et qu'il n'y a aucune servitude après vérification de l'acte notarié inscrit sous le numéro six mille huit cent sept (6807) des minutes du notaire Louis Garon;

Il est proposé par, madame la conseillère, Christine Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité accepte de vendre le terrain au prix de l'évaluation municipale soit 2 800 \$.

QUE les acquéreurs payent les frais afférents à la transaction et ont l'obligation de construire l'immeuble dans les 24 mois suivant le contrat notarié, celui-ci faisant acte de la date d'effet.

QUE monsieur le maire et madame la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents de vente et notariés pour la conclusion de cette transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rés. 095 - 2021

08.03 PERSONNE DÉSIGNÉE AU NIVEAU LOCAL EN MATIÈRE DE GESTION DES COURS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE selon la Politique de gestion des cours d'eau adoptée par la MRC, les municipalités agissent en tant que premier intervenant sur le terrain et interviennent en cas d'embâcle ou d'obstruction causant une menace immédiate et imminente;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menacent la sécurité des personnes ou des biens et que l'enlèvement des obstructions doit se faire par un employé désigné à cette fin par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont dotées des équipements et du personnel requis pour intervenir sur leur territoire en cas d'embâcle et de situation d'urgence;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Miville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth demande à la MRC de Kamouraska de retirer monsieur Martin Lavoie comme personne désignée et de nommer monsieur Jonathan Lizotte, employé des travaux publics, comme personne désignée. Une fois nommée par la MRC, cette personne sera en mesure d'agir, dans les limites de sa municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcle et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens.

Une copie de cette résolution sera acheminée à la MRC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

09 – PÉRIODE DE QUESTIONS

10 – LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉS. 096 - 2021

ATTENDU QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 20 h 11.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Benoît Pilotto
Maire

Nancy Lizotte
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Benoît Pilotto, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales